

Lettre d'Émancipation (Lyon-69), septembre 2021

Combattre l'application du Grenelle et l'offensive de Macron

La CA académique du SNES de Lyon s'est tenue le mercredi 15 septembre. Ci-dessous la synthèse des interventions Émancipation et les motions présentées.

Cette rentrée est cadrée par la mise en œuvre des contre réformes dans l'Enseignement et la Fonction publique et la nouvelle offensive annoncée par Macron lors de son allocution du 12 juillet.

Le 12 juillet, après les milliards déjà alloués, Macron a annoncé de nouvelles mesures en faveur des entreprises. Il entend faire payer la dette qui en résultera au monde du travail : pour cela, il a décliné les axes d'une nouvelle offensive contre les salariés et la jeunesse. La poursuite de la réforme de l'État vise les fonctionnaires : "*La seule solution*", dit Macron, "*est de continuer à bousculer le système et les positions établies*", à savoir "*les statuts*".

S'agissant de l'Enseignement public, les mesures annoncées par Blanquer cet été font suite à des mois de concertations avec les syndicats dans le cadre des groupes de travail (GT) de l'Agenda social du Grenelle.

Non seulement les annonces ministérielles concernant la "revalorisation" constituent une mascarade, mais elles s'accompagnent de "*contreparties*". Les "*12 engagements*" de Blanquer menacent gravement les garanties statutaires, les conditions de travail et annoncent la redéfinition du métier des personnels enseignants¹.

Ainsi, dans le GT1 "*personnalisation*", il a été discuté de "*individualisation des carrières*" ; les thèmes du GT2 "*Esprit d'équipe*" (réuni jusqu'en juillet) s'inscrivent contre la liberté pédagogique. De même, le GT "*directeur d'écoles*" a préparé l'annonce de Macron : le recrutement, à Marseille, des enseignants par les directeurs d'écoles. Généraliser le recrutement des enseignants sur profil (voire par les chefs d'établissements), le "pilotage" des questions pédagogiques par les chefs d'établissement, l'autonomie des établissements, tels sont les objectifs de Blanquer inscrits dans le plan "*Quels professeurs pour le 21^e siècle ?*".

Au lieu d'engager le combat frontal contre les projets de Blanquer, les directions des syndicats ont siégé durant toute l'année scolaire dans ces GT. Le résultat, ce sont les décisions annoncées par Blanquer cet été dont le "*projet local d'évaluation*" qui, sous couvert de travail d'équipe, met directement en cause la liberté pédagogique, soumet le travail pédagogique des collègues au contrôle du chef d'établissement, voire des parents...

Combattre l'application du Grenelle : boycott de l'agenda social de Blanquer

Cette rentrée catastrophique découle de l'offensive engagée par Macron-Blanquer contre l'Enseignement public. Et l'attaque doit se poursuivre avec les mesures initiées par le "*Grenelle de l'éducation*", les "*12 engagements*" de Blanquer qui constituent "*une étape majeure pour la transformation de notre système éducatif*"². Remplacements à l'interne, formations obligatoires pendant les vacances, développement et renforcement des hiérarchies intermédiaires... La caporalisation des personnels et les menaces contre les garanties statutaires, voici les objectifs du "*Grenelle de l'éducation*". Alors que Blanquer prévoit de nouvelles annonces dans les prochaines semaines, comment peut-on accepter de continuer à siéger dans les réunions de l'Agenda social ministériel ?

Motion Émancipation : Retrait des mesures Macron-Blanquer, rupture des concertations

L'expérimentation de "l'école du futur" annoncée par Macron à Marseille est étroitement liée aux 12 engagements de Blanquer (notamment avec la création de statut de directeur). Son extension annoncée vise aussi le second degré (création de mini-collèges et mini-lycées à moyens constants).

La CA se prononce pour le retrait de l'expérimentation Macron à Marseille.



¹ <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/09/16092021Article637674001031366586.aspx>

² **RENTREE BLANQUER : "Grenelle de l'Éducation : une grenade dégoupillée"** www.emancipation69.fr

Il en est de même des "projets locaux d'évaluation" et du "guide de l'évaluation" qui menacent ouvertement la liberté pédagogique, de la mise en place de "professeur référent" : cela correspond à la volonté de Blanquer d'imposer ce qu'il nomme "esprit d'équipe".

La CA du SNES se prononce pour l'abrogation des textes qui mettent en place ces mesures (décret, arrêté, circulaire...).

La défense de l'Enseignement public, laïque, implique de combattre le "Grenelle de l'éducation" et toutes les mesures qui en découlent. Cela implique que le SNES cesse de participer au divers "groupes de travail" de Blanquer, engager une vaste campagne d'information dans l'objectif d'ouvrir la voie à la mobilisation unie contre la politique du gouvernement.

Combattre la nouvelle offensive contre les travailleurs, la jeunesse

La direction académique écrit : *"il est essentiel que le monde enseignant s'inscrive dans la séquence présidentielle"*³. Avec son allocution du 12 juillet, Macron a effectivement engagé sa campagne. Les nouvelles mesures annoncées et la loi du 5 août *"relative à la gestion de la crise sanitaire"* en donnent la ligne directrice.

Pour la jeunesse, Macron annonce non pas des bourses ou une allocation d'étude, mais "un revenu d'engagement" avec des "obligations", l'extension de l'apprentissage (du travail gratuit pour le patronat) et une nouvelle manne allouée au patronat (en plus du plan de 100 milliards).

Avec l'application de la réforme du chômage, la poursuite de la réforme de l'État, l'offensive contre le statut des fonctionnaires et contre les retraites afin de *"travailler plus"* est au cœur de son programme. Il poursuit le blocage du point d'indice (concède quelques primes avec des "contreparties"), les suppressions de postes, les effectifs surchargés, le manque de locaux...

Macron veut aussi accélérer la marchandisation de la santé. Le 15 septembre, à Lyon, lors du rassemblement à l'appel des syndicats CGT, FO, Solidaires de la santé et du social devant l'ARS, les personnels soignants et non soignants ont dénoncé les sanctions, les suspensions de salaire qui découlent de l'obligation vaccinale imposée par Macron à 2,7 millions de salariés, le pass sanitaire qui met en cause le droit aux soins pour tous, la loi liberticide du 5 août. Alors que se poursuit la casse de l'hôpital public, les intervenants ont rappelé que l'obligation vaccinale n'est pas une mesure sanitaire, mais une mesure qui facilite les fermetures de lits, le départ "volontaire" de personnels soignants, notamment fonctionnaires.

Le plan Macron de 7 milliards d'euros en faveur des "Big Pharma" visant à l'émergence des *"champions français"* participe de la marche à la privatisation du système de santé. Les étapes des essais thérapeutiques seraient réduites afin de mettre rapidement sur le marché des produits médicaux coûteux, et on transfère les spécialités qui rapportent le plus (comme la chirurgie, l'anesthésie...) vers le privé.

De même, dans l'Enseignement, cette obligation vaccinale imposée à certains personnels participe de l'offensive contre les personnels (psy-EN, infirmières de l'EN⁴, ITEP...).

Alors que depuis juillet la mobilisation des personnels de santé contre l'obligation vaccinale et le pass sanitaire s'est développée, aux côtés de parents, d'enseignants, de salariés cherchant à combattre contre Macron et sa politique, la responsabilité du SNES, (et de la FSU) est d'exiger l'abrogation de ces mesures. Car le combat que Macron prétend mener contre le virus mène en réalité une guerre contre le monde du travail.

Motion Émancipation : Abrogation de la loi "relative à la gestion de la crise sanitaire"

Macron poursuit l'offensive contre le système de santé (notamment contre l'hôpital public), contre Enseignement public... Sous couvert de *"guerre contre le virus"*, la *"loi relative à la gestion de la crise sanitaire"* (pass sanitaire, obligation vaccinale dans certains secteurs sous peine de suspension de salaire, poursuite à peine déguisée de l'état d'urgence) constitue une nouvelle attaque contre le statut des personnels, contre le droit du travail. Elle fait porter aux travailleurs, à la jeunesse les conséquences de la politique gouvernementale. C'est une nouvelle atteinte aux libertés démocratiques qui traduit la volonté d'instaurer une société de surveillance généralisée.

Alors que depuis juillet, des personnels se mobilisent contre l'obligation vaccinale, pour le retrait du pass sanitaire et pour la levée immédiate de l'état d'urgence sanitaire, attachée à la défense des droits des personnels, la CA du SNES de Lyon, se prononce pour l'abrogation de la loi du 5 août, du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale pour certaines catégories de personnels et dans certains services.

Elle demande à la direction nationale du syndicat de reprendre à son compte ces positions.

Mineurs et jeunes étrangers isolés

Dans la Métropole de Lyon, plus de 200 jeunes se déclarant mineurs se retrouvent dehors et sans aucune protection. La CA du SNES demande la mise à l'abris de jeunes mineurs étrangers demandant la protection de l'enfance jusqu'à leur passage devant le juge des enfants, leur scolarisation immédiate et celle des jeunes majeurs en cours de formation.

Ce dernier passage a été intégré au texte de la direction académique. U&A a voté contre les deux autres motions, l'EE ne les a pas votées.

³ Texte de la CA académique (15/09/2021) : <https://lyon.snes.edu/Texte-adopte-a-la-CA-academique-du-15-sptembre-2021.html>

⁴ <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/09/20092021Article637677187096805393.aspx> ; <http://www.snics.org/home/3DS>